

Appel à candidature

TALM-Angers & École d'Arts du Choletais

**Résidence à destination des diplômé·es 2026 de
TALM-Angers en Art et en Design**

CONTEXTE

■ L'École supérieure d'art et de design TALM – Tours, Angers, Le Mans

TALM, École supérieure d'art et de design, est un établissement d'enseignement supérieur délivrant des diplômes valant grade de licence et de master dans le domaine de l'art et du design, basé sur les métropoles de Tours, d'Angers et du Mans.

Consciente de l'importance centrale de sa mission d'accompagnement à l'insertion professionnelle, TALM complète les enseignements théoriques, pratiques et techniques dispensés à l'école par un ensemble d'actions dédiées aux étudiants et jeunes diplômés. L'entrée dans la vie professionnelle des artistes et designers, souvent marquée par des parcours pluriels et évolutifs, nécessite un soutien spécifique : compréhension des écosystèmes culturels, accès à des réseaux, repérage des opportunités et développement progressif d'une autonomie professionnelle.

■ L'École d'Arts du Choletais (EAC)

L'École d'Arts du Choletais (EAC) est un lieu d'enseignement, de création et de diffusion artistique ouvert à tous les publics. Elle propose une formation diversifiée en arts visuels (dessin, peinture, volume, design, estampe, pratiques contemporaines), ainsi qu'une classe préparatoire aux écoles supérieures d'art.

Située à Cholet, l'EAC participe activement à la dynamique artistique du territoire à travers ses 42 ateliers, sa galerie d'art contemporain, ses conférences, workshops et voyages culturels. Véritable lieu de ressources et d'échanges, l'école accompagne les pratiques artistiques amateurs et professionnelles tout en favorisant la rencontre avec la création contemporaine.

Afin d'enrichir le parcours des artistes diplômé·es de TALM et de favoriser leur professionnalisation, TALM-Angers et l'École d'Arts du Choletais s'associent depuis plusieurs années pour mettre en œuvre un dispositif de soutien. Celui-ci permet à de jeunes diplômé·es de TALM-Angers de bénéficier d'une résidence de création de plusieurs mois à Cholet, leur offrant ainsi un temps privilégié de recherche, de production et d'accompagnement dans le développement de leur pratique artistique.

Les lauréat·es des précédentes éditions sont :

- 2025-2026 : Marie Ramat et Malo Lemonnier
- 2024-2025 : Ruimin Ma et Emma Niclot
- 2023-2024 : Anne Lebréquer et Maëlle Bléteau
- 2022-2023 : Anaïs Beaumier et Margaux Pleyer
- 2021-2022 : Giovanna Chauvin-Rossi et Eva Prémillieu

CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE TRAVAIL PROPOSÉES AUX ARTISTES

Les 2 artistes lauréats bénéficieront :

- d'une résidence de 4 mois à l'EAC à Cholet de janvier à avril 2027 ;
- d'un espace de travail partagé au sein de l'EAC ;
- d'un accompagnement artistique et professionnel (par le directeur de l'EAC et par la responsable de la professionnalisation de TALM) ;
- d'un accès aux ressources de TALM-Angers (ateliers techniques, bibliothèques) ;
- de la mise à disposition de consommables par l'EAC ;
- d'une édition (hors-série de la revue *Paulownia*) ;
- d'une exposition, *Dialogues*, au Musée d'Art et d'Histoire de Cholet ;
- d'un temps fort, *Itinérances*, au sein d'une commune de Cholet Agglomération ;
- de temps de présentation de leurs démarches (publics lycéens, élèves des classes CHAAP et de la classe préparatoire) ;
- d'une rémunération :
 - L'EAC verse à chaque artiste 2 500 € (comprenant la bourse de résidence ; la cession des droits de reproduction ; la cession de droits de présentation des oeuvres au Musée d'Art et d'Histoire) ainsi que 750 € (comprenant les rencontres auprès des publics scolaires ; la présentation de leurs travaux dans la commune accueillante)
 - TALM-Angers verse à chaque artiste 1250 € (comprenant 400 € dédiés à la production d'œuvres ; 200 € pour les déplacements ; 750 € pour les repas)

La résidence n'intègre pas la prise en charge d'un logement. Cholet est accessible en TER.

Les jeunes diplômé·es sont invité·es à être disponibles sur le temps de la résidence et à être actif·ves dans le processus d'insertion professionnel, à travers :

- une présence régulière dans l'espace de travail ;
- la production de plusieurs pièces ;
- la prise d'initiatives ;
- le respect des contraintes.

À QUI S'ADRESSE L'APPEL À CANDIDATURE ?

Cet appel s'adresse aux titulaires du Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) obtenu en 2026 à TALM-Angers, option *Art* ou *Design*.

LE COMITÉ DE SÉLECTION

Outre l'évaluation du parcours du candidat·e, les membres du comité, accorderont une attention particulière à la qualité artistique du projet, à l'argumentaire présenté autour de la valeur ajoutée de cette perspective de résidence à l'École d'Arts du Choletais, au protocole de travail envisagé et au réalisme du projet au regard des conditions offertes (budget, espace, temps imparti).

CALENDRIER

- Diffusion de l'appel à candidatures : du 14 septembre au 11 octobre 2026
- Date limite d'envoi du dossier de candidature : 11 octobre 2026, 23h59
- Comité de sélection : semaine du 12 octobre 2026
- Réponse aux candidat.es : semaine du 19 octobre 2026
- Période de résidence à l'École d'Arts du Choletais : janvier - avril 2027
- Expositions : mars et juillet 2027

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Chaque candidat ou candidate soumet :

- un dossier artistique (texte(s) et iconographie) comprenant des réalisations représentatives de sa démarche et de ses recherches ;
- un C.V. ;
- une lettre de motivation incluant (2 à 4 pages maximum) ;
 - les raisons pour lesquelles son travail justifie la nécessité de cette résidence ;
 - le projet artistique que le candidat souhaite mener à bien.

Conditions d'éligibilité, outre la qualité du travail artistique /de design et du projet de création soumis :

- être titulaire du Diplôme national supérieur d'expression plastique (2026) à TALM-Angers, option *Art* ou *Design* ;
- être autonome dans ses trajets et son logement ;
- garantir une implication continue et communiquer régulièrement l'état d'avancement du projet à la responsable de la professionnalisation ;
- s'engager à être présent ou présente de 2 à 3 jours par semaine en moyenne.

Toutes les pratiques relevant du domaine des arts visuels sont éligibles.

Toute candidature incomplète ou hors délai sera rejetée, sans recours possible.

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cet appel à candidature sont utilisées uniquement à des fins de gestion de la résidence et ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers.

Les dossiers sont à adresser par mail exclusivement au format numérique (PDF) à :
professionnalisation@talm.fr et à gduhamel@choletagglomeration.fr
Objet du mail : CANDIDATURE TALM x EAC / NOM ET PRÉNOM

Date limite d'envoi : 11 octobre 2026, 23h59

CONTACTS

■ **École d'Arts du Choletais**
Grégory Duhamel
gduhamel@choletagglomeration.fr / 02 72 77 23 40

■ **Service professionnalisation TALM**
Mélaine Rouger
professionnalisation@talm.fr / 06 14 15 25 98

L'ÉCOLE D'ARTS ET SES ATELIERS DE TRAVAIL

